



Procès-verbal
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 février 2024

L'an deux mil -vingt-quatre et le 15 février à 19 h 00,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno QUESNEL, maire.

Présents : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, M. POISSON Daniel, Mme POUILLAIN Nicole, M. CREVEL Paul, M. CUSSON Jean-Christian, M. RAFFESTIN Mathieu, M. MARIE-LECONTE Jean (pouvoir à Nicole POUILLAIN), M. DESBLEUMORTIERS Patrice, M. PERRON Sylvain, Mme LECERF Fabienne (arrivée à 19h48),

Absents excusés : Mme Isabelle BOURDIN, Mr BOURGUET Patrice,

Absente non-excusee : Mme LAPIE-BEUNEL Liza

Secrétaire de séance : Monsieur CUSSON Jean-Christian

Date de convocation : 09 février 2024

Date d'affichage : 19 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Pouvoirs : 1

Votants : 10

Après vérification du Quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal de Montmartin-sur-Mer,

Monsieur CUSSON Jean-Christian est choisi comme secrétaire de séance.

Monsieur le maire demande au conseil de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

« Règlement général protection des données. – Validation convention Manche Numérique »

A l'unanimité des membres ce rajout est accepté

Ordre du jour

Décision du maire par délégations.

1. Subvention exceptionnelle « Horizon Vertical – championnat de France 10 et 11/02/2024 » ;
2. Demande réduction facture assainissement ;
3. Validation choix commission appels d'offres « aménagement de la rue du clos – RD 49
4. Achat broyeur
5. Renouvellement convention triennale 2024.2026- FDGDON – lutte frelons asiatiques
6. Validation convention participation financière aux frais de restauration des enfants résidents sur la commune nouvelle de Quetteville Sur Siennne et étant scolarisés en école primaire, en classe ULIS ;
7. Règlement général protection des données « RGPD ». – Validation convention Manche Numérique ;
8. Affaires diverses.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 janvier 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 18 janvier 2024 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal qui reconnaissent en avoir pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur CREVEL Paul, conseiller municipal.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 10

Décision du Maire par délégations

N°	DATE	DOMAINE DE DELEGATION	OBJET	MONTANT TTC
2024-02	22 janvier 2024	Commande publique	VIMOND MATERIAUX- aménagement cellule automatique	835.42 €
2024-03	22 janvier 2024	Commande publique	VIMOND MATERIAUX – aménagement au camping	4 054.08 €
2024-04	23 janvier 2024	Commande publique	LES SERRES DE L'AGON- arbustes ancienne décharge	2 311.52 €
2024-05	24 janvier 2024	Commande publique	CFPPA- format° renouvellement certificat pdts pyto	290.00 €
2024-06	25 janvier 2024	Commande publique	DARTY – devis recherche panne aspirateur (chgmt carte pour 69.05 € moins les 59 €)	59.00 €
2024-07	30 janvier 2024	Commande publique	YPOK – devis application amendes	1 528.50 €
2024-08	01 février 2024	Commande publique	SDM PRO – vêtements de travail équipe technique 2024	2 003.56 €
2024-09	02 février 2024	Commande publique	TSE – pare-ballon terrain de foot	5 370 €
2024-10	02 février 2024	Commande publique	SETIN – serrurerie portail city park	196.80 €
2024-11	02 février 2024	Commande publique	BERNER – caisse outillage service technique	996.34 €
2024-12	02 février 2024	Commande publique	LEHODEY – travaux chemin Villemey	1 692 €
2024-13	02 février 2024	Commande publique	S3D- pneus tracteur	4 704 €
2024-14	05 février 2024	Commande publique	AEOS SANOR – devis 2024 hydrocurage réseaux EP	9 519 €
2024-15	05 février 2024	Commande publique	AEOS SANOR- devis 2024 hydrocurage réseau EU + PR	9 161.40 €
2024-16	09 février 2024	Commande publique	LEHODEY- devis travaux Chemin des Périers	7 940.40 €
TOTAL				50 662.02 € TTC

Monsieur QUESNEL demande au conseil s'il y a des interrogations sur les différentes dépenses. ?

Il est indiqué que l'aménagement au camping comprend la pose d'environ 250 mètres de grillage, c'est un engagement de la Commune envers l'acquéreur.

Monsieur RAFFESTIN s'interroge sur la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques à la place des arbustes à l'ancienne décharge ? Il lui est répondu que c'est une obligation envers l'Etat au moment de la fermeture mais effectivement possibilité à envisager compte tenu de la surface existante derrière le camping.

En quoi consiste « l'application amendes – YPOK » ? Monsieur le Maire indique que c'est une application pour l'ASVP communal qui lui permettra de mettre en place des amendes suite à diverses incivilités constatées.

Monsieur DESBLEUMORTIERS s'interroge sur les frais engagés pour le terrain de foot : « pare-ballon, abattages des arbres » il y a-t-il d'autres dépenses de prévues pour un terrain dont la commune n'est pas propriétaire ?

Il est indiqué que le pare-ballon pourra être utilisé sur un autre terrain éventuel, en ce qui concerne l'abattage des arbres c'était une nécessité compte tenu de leur hauteur et du risque de la route.

Information travaux en cours

Rapporteur : Monsieur POISSON Daniel

Monsieur POISSON Daniel indique au conseil que les travaux d'aménagement du logement au-dessus de la bibliothèque avancent bien.

Monsieur le Maire indique que la surface d'environ 85 m2 est tout à fait confortable, la location de ce logement sera réservée en priorité à l'arrivée d'un médecin sur la commune afin de lui faciliter une période transitoire pour son installation.

La clôture au Camping est en cours de réalisation, les arbres tombés doivent être débités prochainement

En ce qui concerne la vente du camping la signature doit avoir lieu début mars voire avant suite à la demande de l'acquéreur.

1- Subvention exceptionnelle « Horizon Vertical – championnat de France 10 et 11/02/2024 »

Rapporteur : Monsieur QUESNEL Bruno

VU, la demande de subvention exceptionnelle d'Horizon Vertical d'un montant de 3 000 € pour l'organisation du championnat de France de bloc jeunes des 10 et 11 février 2024, annexée à la présente délibération ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** le versement de cette subvention ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs afférents à ce dossier.

Contre : 1	Abstention : 1	Pour : 8
------------	----------------	----------

DELIBERATION N°2024/15/02-01

Pour information Madame FAUTRAT Aurélie, indique que la commission pour les demandes de subventions se réunira d'ici fin mars.

2- Demande réduction facture assainissement

Rapporteur : Monsieur QUESNEL Bruno

M. le Maire présente au conseil une demande reçue par un administré pour une réduction de facture assainissement, suite à une fuite d'eau. Il lui a été facturé une quote-part d'assainissement calculée sur la consommation des m3 d'eau pour la fuite d'environ 86 m3, le compteur étant partagé avec la poste et propriété de la Commune, ils ne s'en sont pas rendu compte, cet administré demande un geste financier de la Commune.

Il a été discuté de l'éventualité de la pose de sous-compteurs ou de compteurs uniques pour chaque location.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** d'accorder une réduction sur la facture d'assainissement de l'ordre de 86 m3 consommé en sus
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs afférents à ce dossier.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 10
------------	----------------	-----------

DELIBERATION N°2024/15/02-02

3- Validation choix commission appels d'offres « Aménagement de la Rue du Clos- RD 49

Rapporteur : Monsieur QUESNEL Bruno

Monsieur QUESNEL Bruno, maire fait part au conseil du compte rendu de la commission d'appels d'offre qui a eu lieu le jeudi 1^{er} février 2024 au sujet du choix d'entreprise pour l'aménagement de la Rue du Clos – RD 49 :

Trois entreprises ont été consultées, deux ont répondu :

- L'entreprise EUROVIA pour un prix de 61 939.66 € -74 327.59 € TTC avec 14 jours calendaires
- L'entreprise LEHODEY pour un prix de 64 695.08 € HT – 77 634.10 € TTC pas de jours calendaires annoncés
- L'entreprise TP BOUTTE n'a pas transmis d'offre

L'entreprise retenue :

EUROVIA pour un prix de 61 939.66 € -74 327.59 € TTC

Il est donc proposé au conseil municipal de valider l'offre de cette entreprise

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE ET VALIDE** le choix concernant l'entreprise suivante :
EUROVIA pour un prix de 61 939.66 € -74 327.59 € TTC
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs afférents à ce dossier.

Contre : 1	Abstention :	Pour : 9
------------	--------------	----------

DELIBERATION N°2024/15/02-03

4- Validation achat broyeuse

Rapporteur : Monsieur POISSON Daniel

Monsieur le maire présente au conseil un devis de l'établissement GUESNEY, pour l'achat d'une broyeuse « Kuhn -AGRI LONGER » et un de l'entreprise Espace Motoculture BELLAMY « marque FERRI », pour le service technique, cette broyeuse va permettre d'entretenir les chemins communaux et ex-communautaires et d'économiser l'intervention d'entreprises extérieures.

Après échanges avec les agents du service technique pour le choix de la machine, Monsieur POISSON indique que celle proposée par Espace Motoculture BELLAMY est la plus adaptée.

- Etablissement GUESNEY pour un montant de 19 200 € TTC
- Entreprise Espace Motoculture BELLAMY pour un montant de 22 200 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise Espace Motoculture BELLAMY au prix de 18 500 € HT soit 22 200 € TTC ;

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 10
------------	----------------	-----------

DELIBERATION N°2024/15/02-04

5- Renouvellement convention triennale 2024.2026- FDGDON lutte frelons asiatiques

Rapporteur : Monsieur QUESNEL Bruno

Monsieur le maire présente au conseil la convention 2024.2026 du FDGDON, pour la lutte contre les frelons asiatiques

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** le renouvellement de la convention triennale 2024.2026 proposé par le FDGDON
- **DONNE** pouvoir au maire à signer la convention 2024-2026
- **DONNE** pouvoir au maire de réaliser le choix annuel des entreprises intervenantes sur la commune, pendant la période de la convention
- **DONNE** le pouvoir d'engager les participations afférentes à la convention

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 10
------------	----------------	-----------

DELIBERATION N°2024/15/02-05

6- Validation – Convention participation financière aux frais de restauration des enfants résidants sur la commune nouvelle de Quettreville-sur-Sienne et étant scolarisé en école primaire, en classe ULIS à Montmartin sur Mer

Rapporteur : Monsieur QUESNEL Bruno

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider la présente convention pour une participation financière concernant les enfants en Unités localisées pour l'inclusion scolaire,

Il est indiqué que la commune de Quettreville prendrait à sa charge le coût de revient des repas des enfants en classe ULIS, à savoir 2.32 € à compte du 1er septembre 2023.

La durée de la convention est pour l'année scolaire 2023/2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** toutes les propositions énoncées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente convention, ci-annexée et la faire appliquer à compter du 01 septembre 2023.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 10

DELIBERATION N°2024/15/02-06

7- Règlement général protection des données « RGPD » - validation convention Manche Numérique

Rapporteur : Monsieur QUESNEL Bruno

Monsieur le Maire, rappelle au conseil qu'une convention avait été passée avec la communauté de communes Coutances Mer et Bocage pour la mission imposée par le RGPD soit la désignation d'un délégué à la protection des données (DPD).

Par courrier en date du 16 janvier 2024, la CMB nous a informée avoir établi la conclusion que le recours à une expertise renforcée, par le biais d'un prestataire extérieur spécialisé offrirait la sécurité requise, ils ont décidé de proposer les services de Manche Numérique. Une réunion a été organisée mardi 13 février, avec des élus et agents administratifs, afin de présenter leur prestation.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider la convention pour la souscription au service d'accompagnement à la protection des données personnelles et la désignation de Manche Numérique comme DPD.

La durée de la convention est d'une période de 3 ans à compter de la date de notification de la présente convention

Chaque entité communale doit souscrire au service de manche Numérique et désigner le syndicat comme son délégué à la protection des données (DPD), soit pour Montmartin-sur-Mer, la Commune et le CCAS

Le montant de cette prestation proposée pour la première année est de 3 470 € HT soit 4 164 € TTC (tarif révisable annuellement conformément à la convention en vigueur)

Arrivée de Madame LECERF Fabienne à 19h48.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** la convention proposée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente convention, ci-annexée et la faire appliquer à compter de sa signature

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 10

DELIBERATION N°2024/15/02-07

8- Affaires diverses

Rapporteur : Monsieur QUESNEL Bruno

Point n°1 : Monsieur le Maire indique que fréquemment plusieurs panneaux de rue disparaissent sur la Commune, il a été constaté que le panneau indiquant la « place Daniel MAUCORPS » avait disparu le week-end dernier, avant de le remplacer il est envisagé de rebaptiser cette place « Square Daniel MAUCORPS – exécuté par les allemands le 6 juin.1944 ». Avant de procéder à ce changement de dénomination, une recherche doit être effectuée afin d'annuler la

première décision sur le nom « place », une proposition sera faite lors d'une prochaine séance de conseil municipal. Madame LECERF, s'interroge s'il n'y a pas d'autres places- rues qui pourraient être également concernées en mémoire d'habitants de la commune.

Point n°2 : En complément du point numéro 1, Madame FAUTRAT, énonce le travail en cours sur la mise en place de l'adressage communal qui est à effectuer avant le 30 juin 2024.

Monsieur RAFFESTIN indique qu'une communication sera à prévoir impérativement par le biais d'un bulletin municipal et que compte tenu de la complexité de ces modifications et de l'impact de la mise en place de l'adressage, une demande d'aide pourrait être faite avec la maison France Services.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00

Le secrétaire de séance,



Monsieur CUSSON Jean-Christian

Le Maire,



Monsieur QUESNEL Bruno

Les décisions du conseil municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois à compter de leur publication

Publication sur le site internet le 19 février 2024